

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES

COMMUNE D'AGOS -VIDALOS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit, les treize juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le six juin deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc.

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Votants : 8
10		Procurations : 2

Présents :

M. ABBADIE Jean-Marc, Maire -
Madame MOURET Simone - Messieurs BATTISTON Patrick - LACRAMPE Alain, Adjoint –
Madame GALCERA Valérie – Madame LANCIEN Catherine – MAYSTRE Yves - VERGE Didier

Excusés :

AZELMEYER YVES (procuration à Jean-Marc ABBADIE)
SOUTRIC Pierre (procuration à Catherine LANCIEN)

Secrétaire de séance : Catherine LANCIEN

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

2018 / 36 - Dissolution du SYMIHL

Monsieur le maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant du Président du Syndicat Mixte du Haut Lavedan relatif à la dissolution du SYMILH.

En effet, quasiment toutes les compétences du SYMILH ont été transférées, depuis le 1^{er} janvier 2017, soit au PETR Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, soit à la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves.

Reste aux Communes la compétence liée aux études de quantification et de qualification des phénomènes de mouvement de terrains communaux susceptibles de porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, et après en avoir délibéré, décide :

- L'approbation de la dissolution de Syndicat Mixte du Haut Lavedan ;
- De solliciter auprès de Mme la Préfète des Hautes Pyrénées, l'arrêté de dissolution du Syndicat Mixte du Haut Lavedan.

2018 / 37 – Approbation du budget primitif de la Commune (annule et remplace la délibération n°2018/22)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les cessions doivent être inscrites uniquement au 024 en investissement, les autres crédits s'ouvrant automatiquement lors de l'émission du titre au 775 lors de l'exécution, il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes du budget :

FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	RECETTES
775 -		- 37 300
6761 – 042	- 37 300	

INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
192-040		- 37206
023	- 37 206	
021		- 37206
024		37206

Après avoir examiné la section de fonctionnement et la section d'investissement, les membres du conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité, le budget primitif 2018 de la Commune qui s'établit comme suit :

BUDGET COMMUNE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	505 462.00	505 462.00
Investissement	255 657,00	255 657,00
Total du budget	761 119.00 €	761 119.00 €

2018 / 38 – Demande de Philippe GALAU

Monsieur Philippe GALAU, employé municipal, sollicite Monsieur le Maire, l'accord pour effectuer un emploi accessoire de 4 h hebdomadaire chez une entreprise privée de la Commune.

Monsieur le Maire expose le décret n°2017- du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics (Titre II – article 5 à 9).

La demande de Monsieur Philippe GALAU, validée par le Centre de Gestion de la fonction publique, étant conforme aux dispositions de ce décret, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à valider cet emploi accessoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la demande de Monsieur Philippe GALAU pour une année et renouvelable.

2018/39 – Travaux Tour de Vidalos - DETR

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention avait été déposée auprès de la Préfecture des Hautes Pyrénées dans le cadre du projet « Entretien, valorisation et sécurisation de la Tour » pour un coût subventionnable éligible de 14 290 € H.T.

Sur proposition de la Sous Préfète d'Argelès Gazost, Madame Béatrice LAGARDE, Préfète des Hautes Pyrénées, a informé Monsieur le Maire de l'accord d'une subvention à hauteur de 7 145 € H.T.

Toutefois, en raison de la configuration de la Tour et de l'espace disponible pour l'escalier, il n'est pas possible de rendre cet ouvrage conforme à la réglementation des EPR actuelle. Afin de pouvoir réaliser les travaux envisagés, Monsieur le Maire envisage la demande d'une dérogation. Cette dérogation est effectuée dans le cadre de l'article suivant le code de la construction et de l'habitation :

Article R 111 – 19 – 10

- Impossibilité technique
- Contraintes liées à la conservation du patrimoine
- Coûts des travaux disproportionnés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1 – approuve la subvention accordée dans le cadre des travaux prévus pour l'entretien et la sécurisation de la Tour de VIDALOS.

2 – approuve la demande de dérogation liée à l'article R 111 – 19 – 10.

2018/40 – Courrier Maison du Handicap

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un dossier de la Maison du handicap pour une demande d'aide exceptionnelle concernant Mademoiselle Sarah POUHEY, domiciliée dans la commune, et atteinte d'une maladie rare (maladie de Wilson).

Cette demande concerne l'aménagement du logement (salle de bain et toilettes).

Le montant des travaux est évalué à : **11 234 €**

Retenu au titre du handicap **10 605,00 €**
Remboursement légal de la Caisse Primaire..... **0,00 €**

Remboursement légal de la mutuelle.....	0,00 €
Prestation de Compensation du Handicap.....	6 037,25 €
Fond Départemental de Compensation.....	1 358,80 €

Reste à charge

3 209,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1 – décide d'accorder une aide exceptionnelle de **1 000.00 €**,
- 2 – décide d'instruire les dossiers identiques sous couvert que la demande émane et soit validée par la maison du handicap.

2018/41 – Document unique d'évaluation des risques

Monsieur le Maire informe de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette mise à jour.

2018/42 – Courrier Association des Maires – Défense des trésoreries

Dans le cadre du plan de restructuration nationale des services de la Direction Générale des Finances, le projet de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes Pyrénées prévoit la fermeture au 1^{er} janvier 2019 de plusieurs trésoreries situées en milieu rural.

Lors de l'assemblée générale de l'Association des Maires du 27 avril 2018, une motion a été votée pour le maintien en l'état de toutes les trésoreries des Hautes Pyrénées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la défense des trésoreries des Hautes Pyrénées.

2018/43 – Location du Presbytère

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande effectuée par le Père Gustave ZARABE, curé des villages de l'Extrême de Salles et du Val d'Azun, dont la commune d'AGOS-VIDALOS fait partie, pour bénéficier du logement vacant au Presbytère de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve d'accueillir le père Gustave ZARABE et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération. Les modalités locatives seront définies conjointement entre les deux parties.

2018/44 – Adhésion AGEDI au service RGPD (Général sur la Protection des Données)

Le Maire expose au Conseil Municipal le règlement européen 2016/679 dit (RGPD) entrant en vigueur au 25 mai 2018. Ce règlement apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition gratuite de son délégué à la protection des données à caractère personnel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat intercommunal A.G.E.D.I.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- D'autoriser Monsieur le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I., comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Questions diverses

- Information CLECT
- Point sur les travaux en cours
- Point sur la crue du gave et torrents Labay-Ambat

Feuille de clôture du conseil municipal du 13 juin 2018

2018/36 - Dissolution du SYMIHL

2018/37 - Approbation du budget primitif de la Commune (annule et remplace la délibération n°2018/50)

2018/38 - Demande de Philippe GALAU

2018/39 - Travaux Tour de Vidalos - DETR

2018/40 - Courrier Maison du Handicap

2018/41 - Document unique d'évaluation des risques

2018/42 - Courrier Association des Maires

2018/43 – Location Presbytère

2018/44 - Adhésion AGEDI au service RGPD (Général sur la Protection des Données)

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>MOURET Simone</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>
<i>LACRAMPE Alain</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>	<i>ASELMEYER Yves</i> <i>Procuration à A. J.M. ABBADIE</i>
<i>LANCIEN Catherine</i>	<i>GALCERA Valérie</i>	<i>SOUTRIC Pierre</i> <i>Procuration à C. Lancien</i>
<i>VERGE Didier</i>		